



Aidez moi s'il vous plait je ne c plus quoi faire

Par **daytona**, le **13/06/2009** à **15:04**

Bonjour, rnje suis en grande detresse voici mon cas:rnAu 4 sept 2008 g été embauché en cdi 35 dans l'entreprise X (restauration) tous ce passer bien. Le 20 mars 2009 mon employeur à été mis en liquidation judiciaire. le 23 mars un nouveau patron Mr. Y reprend l'entreprise sous un autre nom restaurant Z. Monsieur Z me dit qu'il n'a pas de travail pour moi et qu'il faudrait signer un licenciement pour faute grave. Il m'envoi dans un de ces autre restaurants dans une autre ville au bout de 3 jours il m'est impossible de continuer car je me fait mal au dos. Je me met en arret maladie du 13 au 23 avril. En revenant de ma maladie je ne souhaite pas retourner la ou il m'a envoyer travaillé et la il me dit je vous met en congés sans soldes.rnAu bout d'une semaine j'essay de joindre Mr. Y pour signé les papiers et avoir mon solde de tous compte mais il ne repond pas a mes appel. le vendredi 5 juin je l'ai enfin au tel je lui dit que je voudrais le voir pour signer les papiers il me convoque le lundi 8 au rendez vous aucun papier il me dit revien mercredi 10 tu signera et le mercredi j'y suis allé et j'attend encore Mr. y qui n'est pas venu depuis je l'appelle aucune reponse donc je souhaiterais avoir vos avis et votre aide car depuis le 13 avril je n'ai aucun salaire et nous somme le 13 juin2009 . deplus ma caisse d'assurance maladie n'a reçu aucun papier de mon arret.rnJe voudrais savoir si déjà il a le droit d'aller me faire travaille ailleur sans avenant.rnsi je suis en droit de reclamet mes salaires mes papier assedic rnet si je l'attaque au prud homme vais je avoir une indemnité journaliere jusqu'a ce qu'il decide de me payer. Aidez moi s'il vous plait car financierement et moralement sa ne vas pas du tousrnm merci bcp